

## Vous avez été victime d'abus sexuels dans le cadre de l'Eglise catholique!

L'auteur était un prêtre ou une personne au service de l'Eglise.

> Vous étiez mineur-e au moment des faits. Ces faits sont prescrits aujourd'hui.

Pour obtenir reconnaissance et réparation de l'Eglise catholique Déposez une requête auprès de la

## **CECAR**

Commission d'Écoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation Neutre et Indépendante, Participe à votre démarche de reconstruction personnelle.

## Osez sortir du silence!



www.cecar.ch info@cecar.ch tél. 077 409 42 62